Ponctuation et structure prosodique

Philippe Martin

▶ **To cite this version:**

Philippe Martin. Ponctuation et structure prosodique. Langue française, 2011, pp.99-114. hal-01137761

HAL Id: hal-01137761
https://hal.science/hal-01137761

Submitted on 31 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Philippe Martin
Université Paris Diderot Sorbonne Paris Cité & Centre de Linguistique Interlangues, Lexicologie, Linguistique Anglaise et de Corpus – Atelier de Recherche sur la Parole (CLILLAC-ARP EA 3967)

Ponctuation et structure prosodique

1. INTRODUCTION

En lecture silencieuse, une voix intérieure, la nôtre ou celle d'une autre personne, prononce les mots comme si elle nous parlait à haute voix. À haute voix ou silencieusement, la lecture apparaît comme une reconstitution plus ou moins fidèle d'une oralisation voulue par le scripteur à partir de la transcription minimaliste que constitue le texte écrit. Le scripteur n'ayant à sa disposition qu'un nombre restreint de symboles (les lettres de l'alphabet et les signes de ponctuation) et devant se limiter à l'essentiel, le lecteur doit interpréter la « partition » que constitue le texte, ce qui du reste peut entraîner des différences entre la lecture silencieuse qu'aurait faite l'auteur lors de l'acte d'écriture avec les réalisations silencieuses ou à haute voix de son lecteur.

L'intonation de l'énoncé, qui est donc nécessairement présente dans la lecture et qui recouvre aussi bien des phénomènes appartenant au système de la langue (au même titre que voyelles et consonnes) que des phénomènes relevant du codage d'attitudes et d'indices émotionnels, ne se trouve que très sommairement indiquée dans le texte écrit sous la forme de ponctuation. On essaiera de montrer ici que le but de la ponctuation est de fournir au lecteur un minimum d'informations permettant l'oralisation silencieuse (ou non) du texte, oralisation inévitable pour sa compréhension, et ce en le guidant dans le choix d'une structure prosodique congruente avec la syntaxe, effectué parmi toutes les structures prosodiques possibles qui peuvent généralement être associées à un texte donné. On ne lit pas un texte sans passer par cette étape, il n'y a donc pas de lecture « directe » des mots ou des groupes de mots, sauf à lire les caractères d'une langue à écriture idéographique comme le mandarin dont on ne connaîtrait pas

la prononciation de chaque caractère, mais dont on en connaitrait la signification. Même dans ce cas, une oralisation silencieuse, par exemple dans la langue maternelle du lecteur, est une étape indispensable à la compréhension du texte.

L'orthographe du français ne disposant que de cinq symboles hérités du latin <a e i o u> pour transcrire 15 (ou 16) voyelles phonologiques, des raisons historiques font que des combinaisons de caractères, tels que <eu> sont utilisées aujourd'hui pour représenter [ø], <an> pour transcrire [ã], etc. La correspondance entre les caractères orthographiques et les sons du français n'est donc pas biunivoque. Il en va de même, mais pour d'autres raisons, pour l'intonation de l'énoncé, et plus particulièrement dans ses fonctions phonologiques, comme on le verra plus loin. C'est pourquoi bien des auteurs ont noté que la ponctuation ne constituait qu'une représentation « pauvre » de l'intonation, que ce soit dans ses fonctions linguistiques ou autres, indicatrices de l'émotion et de l'attitude par exemple. Déjà, F. Brunot en 1911, dans son discours d'inauguration du premier laboratoire de phonétique de la Sorbonne, émerveillé par les premiers enregistrements de parole de l'époque, déclarait : *aucune écriture phonétique, si chargée qu'elle soit de signes diacritiques, ne nous rendrait les accents, les intonations que nous n'avons pas entendues*.

Pour évaluer les propriétés de la ponctuation, on est donc amené à rappeler quelques propriétés de la structure prosodique, en partant d'une hypothèse voulant que cette structure organise hiérarchiquement des unités de base appelées « groupes accentuels » ou « mots prosodiques », les groupes accentuels étant constitués de séquences syllabiques ne contenant qu'un seul accent. La structure prosodique ainsi définie est associée à la structure syntaxique et à d'autres structures éventuelles organisant l'énoncé sans nécessairement leur être congruente (elle ne peut de toute façon être confondue avec la structure syntaxique puisque les groupes accentuels ne se confondent qu'épisodiquement avec les unités syntaxiques). Dans ce modèle, on parle alors de relation de « souveraineté-association » dans laquelle chaque structure impliquée obéit à ses contraintes propres (Martin 1975, 1987), celles gouvernant la structure prosodique étant relatives, comme on le verra plus loin, au nombre de syllabes des groupes accentuels, à l'évitement de syllabes accentuées successives, à la collision syntaxique, ainsi qu'à la planarité de la structure prosodique et à l'eurythmie.

2. MODALITÉ

Considéré de la manière la plus simple, le rapport entre un locuteur et son auditeur peut être décrit par sa modalité : le locuteur pour donner une information à l'auditeur ou lui en demander une, ce qui correspond à une modalité déclarative ou interrogative de l'énoncé. Cette modalité peut être indiquée de différentes façons, dont certaines impliquent une intonation instanciée le plus souvent par

un mouvement mélodique descendant ou montant placé sur la dernière syllabe (accentuée en français) de l'énoncé.

Si la description phonétique des manifestations acoustiques des événements prosodiques liés aux modalités déclarative et interrogative révèle de nombreuses variantes notamment dans la forme des contours mélodiques, leur description phonologique peut se contenter d'un seul trait distinctif. Si *Montant* est choisi comme trait marqué, de préférence à *Descendant* trait non marqué (Martin 2009), le système limité à ces deux modalités est tout simplement décrit par la table 1 :

Tableau 1 : Description phonologique des modalités de base relative au contour mélodique terminal

Déclaratif	Interrogatif
- Montant .	+ Montant ?

Cette intonation de modalité se trouve transcrite par un signe de ponctuation, le point ou le point d'interrogation. Or, on sait que la modalité interrogative peut être indiquée par d'autres marques qu'une montée mélodique finale, comme l'inversion pronom sujet verbe avec ou sans l'emploi de l'auxiliaire *être*. Le contour phonologique se trouvera alors neutralisé et le plus souvent réalisé par un contour descendant semblable au contour déclaratif, alors que le point d'interrogation restera dans l'écrit.

Selon le point de vue adopté, toutes sortes de variantes de modalité peuvent être envisagées (Cresti *et al*. 2002). On ne présentera ici que trois variantes pour chacune des modalités de base, faisant intervenir une caractéristique appelée faute de mieux « insistance ». Comme l'insistance peut porter soit sur l'ensemble de l'énoncé, soit renvoyer au contexte (*i.e.* à l'information présente dans le contexte ou la situation, voir Prieto 1975), les catégories de variation des modalités de base déclarative et interrogative sont :

Tableau 2 : Variantes de modalité

Portée de l'insistance	**Absente**	**Énoncé**	**Contexte/Situation**
Déclarative	Assertion	Ordre	Évidence
Interrogative	Question	Surprise	Doute

L'insistance portant sur l'énoncé déclaratif correspond assez bien à l'ordre ou au commandement, considéré naguère comme modalité de base, sans doute par analogie avec le mode verbal impératif (qui du reste emprunte ses formes à d'autres modes verbaux comme l'indicatif et le subjonctif). L'insistance portant sur le contexte (toute information construite par les énoncés précédents) correspond pour le mode déclaratif à l'indication d'une évidence.

L'insistance portant sur un énoncé interrogatif correspond à la surprise ou à l'exclamation (une « interrogation insistante »), alors que, appliquée au contexte, l'insistance interrogative apparaît comme un doute (une interrogation

implicative sur le contexte, donc une mise en doute ou une remise en question, cf. Martin 1987).

Ces variantes de modalité ne se retrouvent pas toutes notées par la ponctuation. Considérons l'énoncé *tu viens* et ses variantes de modalité indiquées par la seule intonation et la ponctuation qui permettrait de noter les variantes en question.

– *tu viens.* accompagné d'un contour mélodique descendant et bas (point cible du contour à fréquence fondamentale basse) : **assertion**, ponctuation « **.** » ;
– *tu viens !* accompagné d'un contour mélodique descendant d'amplitude de variation plus forte que celle d'un contour sans insistance lié à l'assertion (Léon 2007) : **ordre**, avec la ponctuation optionnelle « **!** » ;
– *tu viens x* accompagné d'un contour mélodique montant descendant (en forme de cloche), d'une « bosse » de variation mélodique à peu près au premier tiers du contour descendant : **évidence**, pas de ponctuation spécifique ;
– *tu viens ?* accompagné d'un contour mélodique montant : **question,** ponctuation « **?** » ;
– *tu viens !!* accompagné d'un contour montant de forte amplitude de variation : **surprise, avec souvent la** ponctuation « **!!** » ;
– *tu viens x* accompagné d'un contour mélodique montant descendant (en forme de cloche), d'une « bosse » de variation mélodique à l'endroit du début de descente du contour : **évidence**, pas de ponctuation dédiée, parfois représenté par « **!** » ;
– *tu viens ! ?* accompagné d'un contour mélodique montant descendant (en forme de cloche), d'une « bosse » de variation mélodique à l'endroit de fin de montée du contour : **doute**, pas de ponctuation dédiée, parfois représenté par « **!?** ».

Le signe de ponctuation de fin de phrase, le point final, est bien un marqueur de modalité déclarative ou interrogative, mais les variantes de modalité ne trouvent pas de correspondance biunivoque, si ce n'est partiellement grâce aux combinaisons de signes :

Tableau 3 : Ponctuations des variantes de modalité

Déclarative .	**Ordre !**	**Évidence !**
Interrogative ?	**Surprise !!**	**Doute !?**

Afin de pallier l'absence de signes susceptibles de noter plus de variantes, de nouveaux signes ont été proposés au cours des XIX^{e} et XX^{e} siècles, sans rencontrer beaucoup de succès :

Dans ces propositions, on observe également l'amalgame des fonctions intonatives qui reçoivent un signe de ponctuation : si les points d'exclamation, de doute, de certitude, d'autorité correspondent respectivement aux variantes de modalité interrogative et déclarative, il n'en va pas de même pour l'ironie (qui

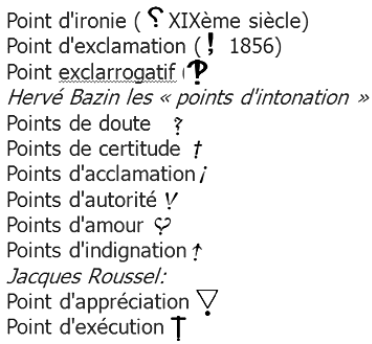

Figure 1 : Quelques nouveaux signes proposés pour noter dans la ponctuation des variantes de modalité (source : Wikipedia)

encode essentiellement une contradiction entre l'énoncé et la situation ou les circonstances), l'appréciation ou l'amour...

Parmi les innovations récentes, on peut également mentionner les *emoticons (smileys)*, combinaisons à base iconique de signes de ponctuation courants disponibles sur clavier standard d'ordinateur. Pour l'instant, leur usage semble se limiter aux messages SMS pour lesquels l'économie des signes utilisés est un paramètre important.

Tableau 4 : Quelques emoticons

:-)	:) ou :->; Souriant	:-@	Criant
:-(	Triste	<:-<	Furieux
8-)	Content et portant lunettes	:-/	Perplexe
:-D	Riant	;-)	Un clin d'œil
:-&	Bouche cousue	:-|	Indifférent
:-o	Surpris	:)	Souriant de profil

2.1. Insistance

Parmi les fonctions assurées par l'intonation, la mise en valeur d'une syllabe, d'un mot, d'un syntagme peut se faire par différents mécanismes de nature iconique impliquant un ou plusieurs paramètres prosodiques. Si l'augmentation d'intensité est relativement peu utilisée car trop couteuse en pression sous-glottique (et donc en durée d'énonciation, Martin 2008), on retrouve par contre des procédés impliquant un allongement syllabique, une montée mélodique sur la syllabe mise en valeur, le détachement des syllabes, etc. Ainsi, ces différents procédés se retrouvent par exemple dans la bande dessinée traduits par un changement de police de caractère (de taille plus grande, en gras, etc.), censé traduire la mise en relief d'un élément, mais pas, sinon indirectement, par une ponctuation spécifique (cf. Favriaud ici même).

3. LA STRUCTURE PROSODIQUE COGNITIVE

Traditionnellement dans la littérature, la structure prosodique, organisation hiérarchique des unités prosodiques minimales que sont les groupes accentuels, tout comme la structure syntaxique, est envisagée par les linguistes dans son ensemble, du début à la fin de l'énoncé, sans que la dimension temporelle du processus, caractéristique de l'oral, intervienne. Or, pour le locuteur ou l'auditeur (précisément en dehors du cas de la lecture), la situation est très différente. En effet, l'auditeur perçoit les syllabes les unes après les autres qui, du fait des capacités de mémorisation limitées (de l'ordre de sept syllabes successives, Meigret 1550) doivent être converties en unités d'ordre supérieur, unités constituant un groupe accentuel. C'est l'apparition d'un événement prosodique dans la succession de syllabes, événement instancié par un phénomène accentuel porté par une syllabe déterminée (en français la dernière syllabe du groupe) qui déclenche cette conversion et permet la mémorisation de la séquence syllabique sous une unité d'une autre nature. Cette unité constitue donc un groupe accentuel, appelé parfois « mot prosodique » ou « unité prosodique minimale », c'est-à-dire une séquence comprenant une seule syllabe accentuée (Martin 2009).

Notons que le groupe accentuel ne correspond pas toujours à une construction syntaxique déterminée, qui serait par exemple un verbe, adjectif, nom ou adverbe, donc des unités lexicales de classe ouverte, autour desquelles, liées à ces dernières par des relations de dépendance, gravitent éventuellement des unités de classe fermée telles que pronoms, prépositions, conjonctions, etc. Des contrexemples existent qui impliquent des unités plus petites ou plus grandes que le groupe accentuable syntaxique. Le locuteur peut ainsi détacher chaque syllabe d'un mot pour le mettre en valeur (ex. : *je te le demande* ***po-li-ment***), ou au contraire regrouper deux unités accentuables en une seule unité accentuelle (ex. : *le film du* ***mois***), mais ce regroupement devra limiter le nombre de syllabes à sept (ordre de grandeur). Un exemple syntaxiquement similaire, mais comportant plus de sept syllabes tels que *le cinématographe du millénaire* ou *les hallucinations de l'impératrice* demandera la réalisation d'au moins deux syllabes accentuées (Martin 2009).

Au fur et à mesure du décodage d'un énoncé, les séquences syllabiques sont donc converties en unités d'une autre nature mémorisées par l'auditeur jusqu'à ce qu'un événement prosodique particulier apparaisse, événement corrélatif d'une fin de séquence de groupes accentuels, et finalement de fin d'énoncé. Ici aussi les séquences de groupes accentuels sont nécessairement limitées par les capacités de mémorisation, et comme dans le cas des séquences de syllabes, un événement prosodique, appartenant à une classe différente de celle déclenchant la conversion des séquences syllabiques, va provoquer la conversion des séquences de groupes accentuels en groupes plus grands, qui correspondront souvent à des groupes syntaxiques, mais pas nécessairement. Ces groupes eux-mêmes pourront être rassemblés en unités plus grandes jusqu'à constituer l'entièreté de l'énoncé. Il en résulte que cette structure obtenue par concaténation

regroupe à chaque niveau un nombre maximal d'unités de niveau inférieur d'ordre sept pour les syllabes, les groupes accentuels, les syntagmes, etc. C'est cette dernière caractéristique qui aura une influence sur la ponctuation, la rendant désirable si des séquences de groupes accentuels ou de groupes syntaxiques dépassent sept unités.

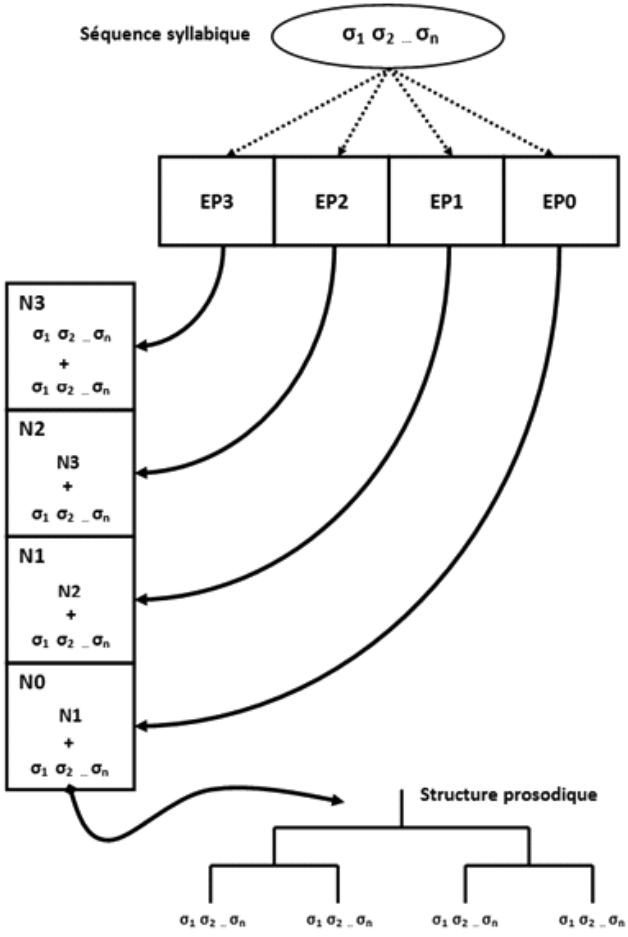

Figure 2 : Schéma du processus de stockage-concaténation des séquences syllabiques $\sigma_1\ \sigma_2$ ... σ_n déclenché par les événements prosodiques EP3, EP2, EP1 et EP0

La figure 2 reprend le mécanisme d'une manière plus formelle. Soit une séquence syllabique : $\sigma_1\ \sigma_2 \ldots \sigma_n$ dans laquelle certaines syllabes sont accentuées, donc associées à un événement prosodique dans la structure. Lors de l'apparition d'une de ces syllabes accentuées, l'événement prosodique survenant est classé

par un système de catégorisation – une grille de perception – que possède l'auditeur. Cette grille relève de la connaissance du système linguistique du français.

Chacune de ces identifications par la grille déclenche l'opération suivante :

1) Stockage de la séquence syllabique apparue depuis le dernier événement prosodique ;
2) Concaténation avec la ou les séquences stockées aux niveaux inférieurs, si elles existent, et effacement des mémoires impliquées.

Cette procédure implique une hiérarchie entre les événements prosodiques : EP0 > EP1 > EP2 > ... > EPn

Dans l'approche exposée *supra* n'apparaît *a priori* aucun lien avec d'autres unités et *a fortiori* d'autres structures, syntaxiques, sémantiques ou autres, qui organiseraient l'énoncé. Reste que si le but du locuteur est de faciliter le décodage de l'énoncé par l'auditeur (ce qui n'est pas nécessairement le cas), on peut s'attendre à certaines correspondances entre les unités accentuelles et leurs regroupements en niveaux (ce qui constitue la structure prosodique) avec, par exemple, les unités syntaxiques. La coexistence des structures syntaxique et prosodique résulte alors d'un processus d'association dans lequel chacune des structures est soumise à ses règles propres, quitte dans certaines configurations à réaliser des regroupements différents d'unités syntaxiques et prosodiques qui se correspondraient. Parmi les règles, ou contraintes, qui régissent la structure prosodique, on peut rappeler (Martin 1987, 2009) :

a. La règle dite des 7 syllabes, voulant que dans une séquence de 7 syllabes, au moins une soit proéminente (par la présence d'un accent lexical ou d'un accent secondaire). Cette contrainte découle directement des propriétés limitées de mémorisation d'objets d'une même classe : une séquence de 7 syllabes (le nombre exact dépend du débit du locuteur et d'autres facteurs, le chiffre 7 n'est qu'un ordre de grandeur) doit être convertie en unité de rang supérieur sous peine de ne pas être intégrée par l'auditeur ;
b. La règle de collision d'accent, empêchant l'accentuation de deux syllabes successives si elles ne sont pas séparées par un intervalle de durée suffisante instancié par une pause ou un groupe consonantique. Cette règle est également liée aux processus de décodage des séquences syllabiques par l'auditeur, dont la conversion en unités de rang supérieur implique une certaine latence pour en assurer le traitement. De plus en français, la position généralement finale de la proéminence syllabique (« l'accent de mot ») implique soit que la deuxième séquence ne contienne qu'une seule syllabe, soit que le mot suivant présente un accent d'insistance, appelé aussi contre-accent, sur sa première syllabe. Cette contrainte aura une influence sur la ponctuation dans des cas où une séparation entre les syllabes impliquées doit être indiquée, comme par exemple dans *Jean aime son café, chaud*, qui répond à la question *Comment Jean aime-t-il son café ?*, alors que la réponse à la question *qu'est-ce que Jean aime boire ?* n'implique pas la présence d'une virgule : *Jean aime son café chaud* ;
c. La règle de collision syntaxique, prévenant le regroupement de deux unités prosodiques minimales (les groupes accentuels) dont les unités syntaxiques correspondantes sont dominées immédiatement par des nœuds distincts dans la structure syntaxique. Cette règle découle directement du processus de conversion des séquences

syllabiques. Ainsi, des regroupements d'unités syllabiques erronés peuvent présenter plusieurs configurations : soit les unités en question regroupées dans deux unités syntaxiques distinctes appartiennent à un même groupe accentuel (ex. : [*les*] *[*éléphants* ***du***] [*parti*...] impliquant une proéminence (un accent de groupe) sur *du*, soit deux groupes accentuels sont regroupés au niveau immédiatement supérieur dans une unité syntaxique plus grande (ex. : [*les éléphants*] *[*du parti apparaissent*] [*fatigués de naissance*]). La contrainte de collision syntaxique, seule contrainte mettant en relation la structure prosodique avec la structure syntaxique, se traduit directement par l'interdiction d'une ponctuation qui indiquerait un tel découpage prosodique : une séquence telle que **les éléphants*, *du parti apparaissent*, *fatigués de naissance* est donc interdite ;

d. L'eurythmie, privilégiant, parmi toutes les structures prosodiques satisfaisant aux règles précédentes, celles qui tendent à équilibrer le nombre de syllabes des groupes de même niveau dans la structure. Une réalisation non eurythmique, qui réaliserait une congruence avec la structure syntaxique alors que la structure syntaxique n'est pas ou peu eurythmique, impliquerait alors des variations de débit de manière à compenser par le rythme les différences de composition syllabique dans les groupes de même niveau. Dans cette contrainte également, le processus de conversion des séquences syllabiques sera facilité pour l'auditeur par un équilibrage des durées de traitement. Dans ce cas, l'influence de la tendance eurythmique se traduira soit par un ordre des mots (en fait des groupes accentuels) qui privilégie cet équilibre, soit par une ponctuation qui rétablit l'eurythmie par insertion d'une coupure prosodique : *Pompier blessé par un arbre abattu à Diest* (titre du journal *Le Soir*) vs. *Pompier blessé par un arbre abattu*, *à Diest* ;

e. La planarité, interdisant les branches de l'arborescence représentant la structure prosodique de se croiser (Martin 1987). La raison ici vient de la combinatoire relativement limitée des marques prosodiques qui doivent pouvoir se différencier acoustiquement de manière suffisante afin d'assurer un décodage par l'auditeur en différents niveaux. Les variations de contours instanciant les marques prosodiques ne peuvent impliquer que des variations de durée (normalement limitées à 2 ou 3 contrastes), de mélodie (montée, descente, niveau haut et bas) et d'intensité (forte, moyenne ou faible). Cette contrainte n'a aucune influence directe sur la ponctuation.

4. STRUCTURE PROSODIQUE ET STRUCTURE DE PONCTUATION

En plus de la modalité et de l'insistance, l'intonation, par ses éléments appartenant au système linguistique, assure l'indication de la structure prosodique de l'énoncé. Cette structure réalise un regroupement hiérarchique des groupes accentuels qui n'est pas nécessairement congruent avec la syntaxe. Les marques prosodiques assurant cette fonction sont instanciées en français par des contours mélodiques à l'endroit des syllabes accentuées, contours qui sont eux-mêmes réalisés par des traits acoustiques de durée syllabique, de variation de hauteur mélodique et éventuellement d'intensité. Le fonctionnement (la grammaire) de ces marques est très simple, en ce que celles-ci indiquent une dépendance à droite envers une marque prosodique de niveau supérieur. Sans entrer dans les détails et variations sociogéographiques et idiosyncrasiques, le mécanisme principal indiquant cette dépendance à droite met en jeu un contraste de pente

mélodique, dans lequel un contour montant indique une dépendance envers un contour descendant situé à sa droite, et inversement, un contour descendant dépend d'un contour montant également situé à sa droite (Martin 1975, 1987, 2009). L'amplitude de variation des contours rend compte du niveau où se trouve l'unité prosodique (groupes accentuels ou regroupement de groupes accentuels) dans la structure prosodique, les contours de grande amplitude de variation terminant les unités prosodiques non terminales les plus grandes de l'énoncé.

Ce mécanisme se trouve modifié en apparence par un principe phonologique de base, voulant qu'une marque ne doive se différencier que de toutes les autres marques qui pourraient apparaître à sa place. Il résulte de l'application de ce principe que les contours prosodiques ne doivent présenter dans leur réalisation acoustique et perceptive que les caractéristiques nécessaires et suffisantes pour se différencier de tous les autres contours d'une autre classe qui pourraient apparaître à sa place. C'est aussi ce principe selon lequel la réalisation d'une marque prosodique dépend de la complexité de la structure dans laquelle elle se trouve qui se traduira dans la ponctuation : des signes « plus forts » comme le point-virgule ou les deux points ne devraient apparaître obligatoirement que si la phrase est suffisamment complexe et utilise déjà la virgule.

Les trois exemples qui suivent illustrent ce point, ainsi que leur traduction en termes de ponctuation.

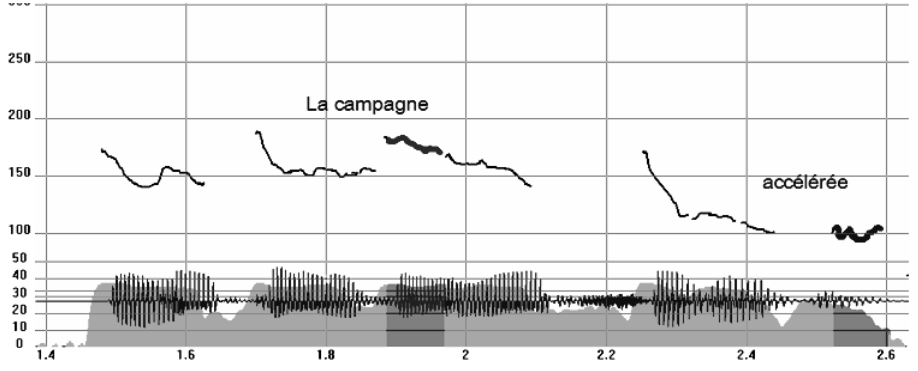

Figure 3 : La campagne accélérée

La campagne accélérée : 7 syllabes, 2 groupes accentuels, un seul contraste entre le contour placé sur la dernière syllabe de la *cam**pagne*** et le contour final déclaratif (sur la dernière syllabe de *accélé**rée***), pas de ponctuation, pas de virgule.

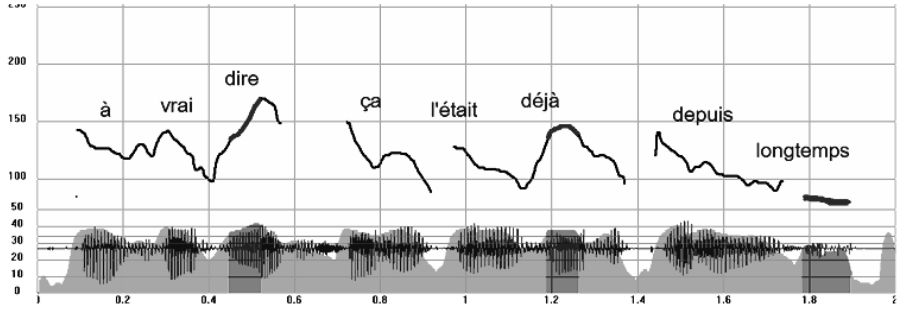

Figure 4 : À vrai dire ça l'était déjà depuis longtemps

À vrai dire ça l'était déjà depuis longtemps : 12 syllabes, 3 groupes accentuels, 3 événements prosodiques appartenant à 3 classes, finale déclarative (sur *long**temps***), de premier niveau (continuation majeure) sur *dire*, et de deuxième niveau (continuation mineure) sur *dé**jà***. Le groupe accentuel *À vrai dire* est un préfixe (voir *infra*), mais une virgule traduisant une marque mélodique montante n'est pas nécessaire, sans être exclue non plus du fait de la présence du groupe verbal *ça l'était*, qui marque la frontière gauche de la séquence de groupes accentuels suivants.

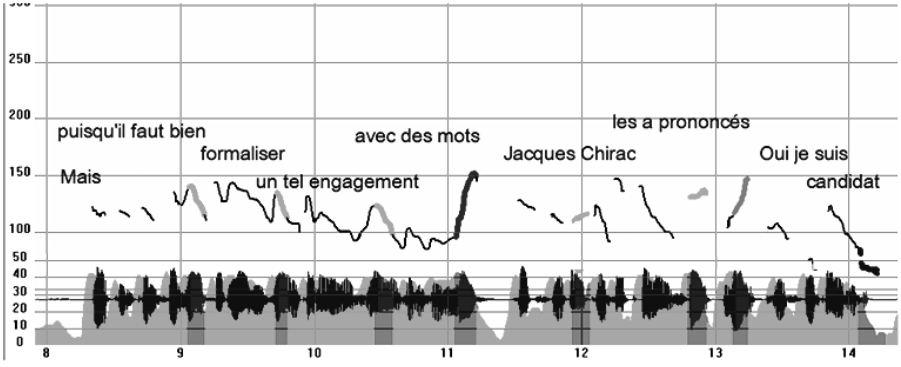

Figure 5 : Mais puisqu'il faut bien formaliser un tel engagement avec des mots Jacques Chirac les a prononcés oui je suis candidat

Mais puisqu'il faut bien formaliser un tel engagement avec des mots Jacques Chirac les a prononcés oui je suis candidat : 32 syllabes, ce qui requiert la réalisation d'au moins 5 groupes accentuels. Les 8 groupes effectivement réalisés sont : [mais puisqu'il faut bien], [formaliser], [un tel engagement], [avec des mots], [Jacques Chirac], [les a prononcés], [oui], [je suis candidat]. On remarque, d'une part, qu'il n'y a pas de séparation prosodique dans *mais puisqu'il faut bien*, alors que l'on pourrait s'attendre dans l'écrit à la présence d'une virgule et,

d'autre part, qu'il y a séparation prosodique des groupes [Jacques Chirac] [les a prononcés] et [oui] [je suis candidat] indiquée par un accent secondaire sur *oui* et la présence d'une pause entraînée par la collision d'accent entre *prononcés* et *oui*, de manière à indiquer le début d'un discours rapporté. Le nombre de groupes accentuels dépassant 7, au moins un signe de ponctuation est nécessaire, mais la présence d'un segment rapporté, signalé dans l'oral par un accent secondaire, implique aussi la présence du signe deux points. Au final, on peut avoir *Mais puisqu'il faut bien formaliser un tel engagement avec des mots, Jacques Chirac les a prononcés : oui je suis candidat*.

4.1. Structure de ponctuation : transcription minimaliste de la structure prosodique

Comme les contours mélodiques en français envers un contour de niveau plus haut dans la structure prosodique, les signes de ponctuation indiquent une relation de dépendance envers un signe d'une autre catégorie, situé à sa droite dans le texte, et placé à un niveau hiérarchique supérieur. La majuscule d'entame d'énoncé a, elle, une fonction de mise en relief, semblable à celle de l'accent secondaire frappant la première syllabe des mots non-grammaticaux.

Tout comme dans le cas des contours mélodiques instanciant les marques prosodiques déterminant la structure prosodique de l'énoncé, les signes de ponctuation fonctionnent en contexte, de manière à établir les contrastes nécessaires et suffisants dans l'indication de la structure de ponctuation. De même qu'une séquence syllabique de 7 syllabes au plus ne requiert aucune mise en valeur autre que la syllabe finale par un contour terminal de modalité, de même, et cette fois au niveau supérieur, les séquences de 7 groupes accentuels au plus ne requièrent pas de signes de ponctuation obligatoires, d'autant que la présence d'une unité verbale assure le balisage prosodique en y impliquant une frontière gauche. Si le texte est organisé en un seul niveau de groupes prosodiques, seule la virgule devra être utilisée.

4.2. Ponctuation obligatoire, facultative, interdite

On se rend ainsi compte que la ponctuation, tout comme les contours mélodiques que les signes de ponctuation traduisent partiellement dans l'écrit, dépend de la complexité du texte. De même, une ponctuation particulière est interdite lorsqu'elle correspond à une violation des contraintes énumérées plus haut, et obligatoire lorsque la structure prosodique qui serait ici congruente avec la syntaxe ne peut être déterminée à partir du texte, y compris par le repérage des frontières gauches des groupes verbaux. Dans les autres cas la ponctuation est facultative.

Émanation de la structure prosodique, la ponctuation d'un texte peut également être envisagée comme structure, et partager plusieurs propriétés de la structure prosodique. Comme la structure prosodique, la structure de ponctuation planaire est soumise on l'a vu à la contrainte de collision syntaxique. Les

signes de ponctuation indiquent une relation de dépendance à droite, envers le signe de rang plus élevé. La virgule dépend de la présence de deux points, d'une parenthèse, d'un point-virgule ou d'un point situé à sa droite (même si d'autres signes de même rang sont présents entre le signe considéré et le signe de rang supérieur) ; deux points dépendent de la présence d'un point-virgule ou d'un point à droite, et le point-virgule dépend de la présence d'un point à droite (cf. Ferrari & Lala ici même). Quant aux parenthèses, elles indiquent tout naturellement les parenthèses de la prosodie de l'oral (voir *infra*). On retrouve les classements des grammaires, avec une ponctuation forte, suivie d'une pause indiquée par le point-virgule, une ponctuation moyenne par deux points et une ponctuation faible par la virgule. Les deux points et le point-virgule peuvent être parfois permutés dans cette hiérarchie (Favriaud *et al.* 2010).

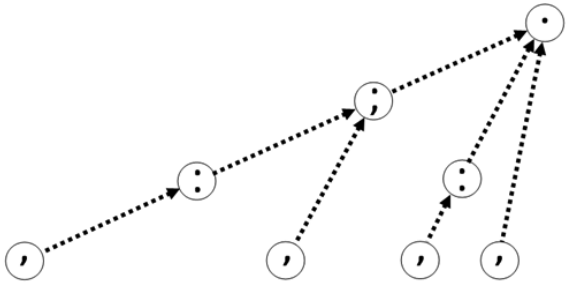

Figure 6 : Les relations de dépendance déterminant la hiérarchie des signes de ponctuation

Une caractéristique de l'écrit porte sur la congruence régulièrement observée entre la structure de ponctuation et la structure syntaxique, et c'est là une différence essentielle avec l'intonation de l'oral spontané, qui rend aussi compte des règles de ponctuation innombrables que l'on trouve dans les manuels scolaires et les grammaires normatives.

L'intervalle maximal entre deux signes de ponctuation, qui est donc de 7 groupes accentuels (propriété de la mémoire à court terme), correspond à ce qu'un lecteur peut traiter en lecture silencieuse dans la reconstitution de la structure prosodique. Dans cet intervalle, le groupe verbal et les conjonctions éventuelles constituent des « ponctuations cachées » qui signalent des frontières gauches des groupements prosodiques (cf. Favriaud ici même).

Le point-virgule est donc placé plus haut que peuvent être les deux-points dans la structure de ponctuation. Ce signe a une spécificité qui ne se retrouve pas dans les contours prosodiques du français. Les deux points présupposent une suite et sont donc corrélatifs d'une dépendance à droite, relation que n'indique pas le point-virgule, qui indique une division sans relation de dépendance. Cette relation de dépendance est décrite par les grammairiens comme l'annonce d'une

citation ou d'une parole rapportée, ou encore d'une « relation de cause ou de conséquence ».

La hiérarchie des signes de ponctuation obligatoires, dépendante de la structure qu'elle indique, peut être représentée sommairement comme suit (les frontières des groupes de ponctuation sont indiquées par des accolades) :

– { }. Texte de moins de 7 groupes accentuels, pas de syntagme verbal SV, texte terminé par un point (cas déclaratif) ;
– {{ } {SV}. Texte de moins de 7 groupes accentuels, comprenant au moins un syntagme verbal SV ; le SV fonctionne comme marque de ponctuation par sa frontière gauche, alors que tous les autres signes de ponctuation, à l'exception de la majuscule en début d'énoncé, indiquent une frontière droite ;
– {{ } , { } {SV} , { }}. Texte comprenant à gauche du SN plus de 7 groupes accentuels, et à droite plus de 7 groupes accentuels, y compris le SV.

Lorsque le texte se complexifie, les deux points et le point-virgule interviennent.

{{{ } , { } {SV} , { }} ; {{ } , { } {SV} , { }}}. Dans cette configuration, le point-virgule et les deux points sont en distribution complémentaire, les deux points indiquant une dépendance à gauche du texte qui suit.

Cette hiérarchie s'applique également à la ponctuation désirée par le scripteur, destinée à indiquer au lecteur une structure prosodique que celui-ci n'aurait pas nécessairement choisie. Elle rend également compte de la disparition du point-virgule, signe de ponctuation n'apparaissant que pour les phrases suffisamment longues, devenues rares aujourd'hui (cf. Dürrenmatt ici même).

À travers les propriétés de la structure prosodique, on peut donc déterminer les règles de ponctuation obligatoires et interdites. Pour le reste, puisque l'on peut associer en général plus d'une structure prosodique à un texte donné, on peut ponctuer un texte de plusieurs façons, pourvu que l'on respecte les contraintes d'interdiction et d'obligation.

4.3. Incises, guillemets, points de suspension

Le rôle de la virgule dans l'indication des incises, des guillemets dans celle de la parole rapportée et des points de suspension est bien connu. La levée de l'ambiguïté entre les relatives dites appositives et déterminatives par la ponctuation est un classique, et traduit la présence de contours mélodiques similaires, généralement montants, sur les dernières syllabes des deux premiers groupes *linguistes* et *Saussure*, et donc de deux virgules dans l'exemple *les linguistes, qui avaient lu Saussure, ont compris cette théorie* vs. *les linguistes qui avaient lu Saussure, ont compris cette théorie*, avec un contour descendant sur *linguistes*.

Quant aux points de suspension, ils indiquent une ellipse, cas dans lequel l'énoncé ne se termine pas par un contour conclusif, déclaratif ou interrogatif. Ils indiquent au lecteur la nécessité dans sa lecture de terminer l'énoncé par un contour mélodique différent des contours conclusifs descendant ou montant,

et qui se réalise habituellement par un contour plat ou légèrement montant-descendant, de manière à se différencier des contours conclusifs et corrélatifs d'une implication envers le contexte, tout comme le contour d'évidence vu plus haut constitue une implication envers le contexte ou la situation.

5. CONCLUSION

La lecture d'un texte passe obligatoirement par son oralisation, silencieuse ou non. Dans ce processus, il y a nécessairement reconstitution d'une intonation de phrase (et même d'une voix spécifique qui peut être celle du lecteur, mais pas obligatoirement), et plus particulièrement d'une structure prosodique parmi toutes les structures prosodiques possibles qui pourraient être associées à ce texte. On a vu que, en plus de la détection par le lecteur de la frontière gauche du syntagme verbal (s'il est présent seul dans la séquence de mots), les signes de ponctuation guidaient plus ou moins efficacement le lecteur dans cette opération de reconstitution prosodique. On a montré aussi qu'il n'y avait pas de correspondance biunivoque entre les marques prosodiques et les signes de ponctuation, ces derniers étant en tout état de cause en nombre insuffisant pour assurer cette correspondance. Toutefois, la nature contextuelle des réalisations intonatives se retrouve dans les emplois obligatoires de la virgule et du point-virgule. De plus, certaines variantes de modalité sont indiquées, du moins en partie, par l'emploi de combinaisons de signes comme « ?! » et « !? », et l'ellipse par des points de suspension.

Références bibliographiques

Brunot F. (1911), « Discours d'inauguration. Université de Paris », *Inauguration des Archives de la parole : 3 juin 1911, sous la présidence de M. Th. Steeg*, Paris : Imprimerie Albert Maniez, 7-20.

Cresti E., Moneglia M. & Martin P. (2002), « L'intonation des illocutions naturelles représentatives ; analyse et validation perceptive », *Macro-Syntaxe et Pragmatique, L'analyse linguistique de l'oral*, Università di Firenze : Lablita, 173-192.

Dürrenmatt J. (2011), « Grandeur et décadence du point-virgule », *Langue française* 172, Paris : Armand Colin (ce volume).

Favriaud M. (2011), « Plurisystème ponctuationnel, dimension, intensité des signes et architecturation du texte poétique », *Langue française* 172, Paris : Armand (ce volume).

Favriaud M., Dutrait C. & Vinsonneau M. (2010), « La norme en dialogue avec la variation poétique dès le cycle 3 de l'école primaire », *11e rencontres des chercheurs en didactique des littératures*, Genève, mars 2010.

Ferrari A. & Lala L. (2011), « Les emplois de la virgule en italien contemporain. De la perspective phono-syntaxique à la perspective textuelle », *Langue française* 172, Paris : Armand Colin (ce volume).

Gathercole S. E. (1996), *Models of short-term memory*, Hove (UK): Psychology Press.

Léon P. R. (2007), *Phonétisme et prononciations du français*, Paris : Armand Colin.

MARTIN P. (1975), « Analyse phonologique de la phrase française », *Linguistics* 146, 35-68.
MARTIN P. (1987), "Prosodic and Rhythmic Structures in French", *Linguistics* 25 (5), 925-949.
MARTIN P. (2008), *Phonétique acoustique*, Paris : Armand Colin.
MARTIN P. (2009), *Intonation du français*, Paris : Armand Colin.
MEIGRET L. (1550), *Le treté de grammere francoeze*, Réimpression chez Slatkine, Genève, 1972.
PRIETO L. (1975), *Pertinence et pratique*, Paris : Éd. De Minuit.